

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE RETHONDES

SESSION ORDINAIRE EN DATE DU 16 AVRIL 2019



Présents : Monsieur Lecat ; Messieurs Six, Desmarest, Breffel, Littière, Halleur
Mesdames Gardinier, Commun, Derenty, Ferro

Absents excusés : Monsieur, Braule ; Madame Berton

Absents excusés et représentés : Madame Perdrieau (pouvoir à Monsieur Breffel)

Monsieur Six a été nommé secrétaire.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA COMMUNE

Section de fonctionnement : excédent de 13 375.63 €uros

Section d'investissement : déficit de 106 670.66 €uros

Déficit global : programmé de 140 000 €uros, a été constaté de 93 295.03 €uros

Voté à l'unanimité

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA M49 (Budget de l'Assainissement)

Section d'exploitation : excédent de 13 022.88 €

Section d'investissement : excédent de 6 844.89 €uros

Excédent global : 19 867.77 €uros

Voté à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE

Section de fonctionnement : 521 505.48 €uros en dépenses et en recettes

Section d'investissement : 158 976.02 €uros en dépenses et en recettes

Voté à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA M49

Section d'exploitation : 139 597.31 €uros en dépenses et en recettes

Section d'investissement : 138 779.85 €uros en dépenses et en recettes

Voté à l'unanimité

Les comptes de gestion du receveur pour l'année 2018, pour le budget de la commune et le budget de l'assainissement, présentent des résultats identiques aux comptes administratifs communaux et sont votés à l'unanimité.

TAUX DES TROIS TAXES : identiques à 2018

Commune Taxe d'habitation : 3.58 % - Foncier bâti : 12.50 % - Foncier non bâti : 47.30 %

CCLO Attichy Taxe d'habitation : 3.20 % - Foncier bâti : 05.50 % - Foncier non bâti : 16.26 %

Voté à l'unanimité

AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal décide de prendre sur l'excédent de fonctionnement (article 002) la somme de 20 000 €uros afin de l'affecter au compte 1068.

DISSOLUTION DU SYNDICAT DES EAUX

Dissolution du Syndicat des Eaux de Choisy au Bac, Clairoux, Janville, Rethondes et Vieux Moulin après répartition de l'inventaire (partage des immobilisations) entre les différentes Communes.

SYNDICAT AISNE NAVIGABLE

Désignation de deux délégués titulaires : Messieurs J.J. LECAT et S. LITTIERE.

RATTACHEMENT DES CHARGES ET DES PRODUITS – M49

Le Conseil Municipal, ouï les explications de Monsieur Le Maire, décide à l'unanimité de ne pas appliquer ce mécanisme comptable pour la Commune de Rethondes (Service Assainissement pour l'année 2019).

EMPRUNT AUPRES DU CREDIT AGRICOLE – REMPLACEMENT CANDELABRES/ REFECTION MUR DU MUSEE

Un emprunt a été contracté par la Commune afin de financer les travaux de l'Eclairage Public et la réfection du mur du Musée.

TRAVAUX ECOLE

Dépôt d'un dossier de subvention complémentaire au Conseil Départemental.

RACHAT COMPTEURS D'EAU

Rachat des compteurs d'eau des abonnés auprès de SUEZ pour un montant de 12 618 € TTC.

COTISATION AACFA

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'Association des Anciens Combattants Franco-Américains pour un montant de 22 €uros à l'année. Cette somme sera prévue au budget primitif de 2019.

SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX

Règlement du mémoire pour la somme de 813.15 €.

ACHAT PHOTOCOPIEUR ECOLE

Acquisition d'un nouveau photocopieur auprès de l'Etablissement BERARD pour un montant de 2 204 € HT.

PRINCIPE DE FISCALISATION - SIVOC

Le Conseil Municipal décide de fiscaliser la contribution communale.

PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'UN MONITEUR DE SKI SUPPLEMENTAIRE

Suite à la classe de neige en janvier 2019, le Conseil Municipal décide de régler la facture provenant du SMIOCE pour un montant de 308 €.

REMBOURSEMENT DES FRAIS POUR MISSIONS SPECIALES

Il est décidé à l'unanimité de conférer le caractère de mandat spécial tout déplacement au SMIOCE.

CONVENTION ACTES

Le Conseil Municipal décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité et de conclure, par conséquent, une convention de mise en œuvre avec le Préfet de l'Etat.

INDEMNITE COMPLEMENTAIRE POUR ELECTIONS

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une indemnité complémentaire pour élections à la secrétaire de Mairie.

RETOUR DEBAT CITOYENS

Un cahier de doléance avait été mis en place. Aucune mention n'y figure.

TRAVAUX RD 547

Le Conseil Départemental va refaire les enrobés sur la RD547 de la Nationale 31 à la RD81.

DEVENIR DU CABINET MEDICAL

A l'heure actuelle nous n'avons pas retrouvé de médecins malgré nos nombreuses recherches (bouche à oreilles, SOS Village...). La Municipalité, se laisse un délai jusqu'à cet été pour le devenir du Cabinet Médical, qui a reçu deux candidatures potentielles (dans des univers différents).

INFOS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LISIERES DE L'OISE

Augmentation de la taxe enlèvement des ordures ménagères ainsi que de la taxe foncière

POINT SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Depuis la dissolution du Syndicat d'eau potable, la Commune est gestionnaire du réseau de distribution. Dans ce cadre, il y a nécessité de tenir compte de l'élaboration d'un budget spécifique intégré dans la M49.

RETOUR INFO : TRAVAUX MUSEE, LOGEMENT ECOLE...

Des travaux de branchement de gaz pour être en conformité ont été effectués au Musée ; à l'Ecole, les travaux sont terminés (reste la subvention complémentaire) et au Grand Maréchal, la chaudière a été changée.

ECLAIRAGE PUBLIC 2019

50 candélabres ont été changés et 21 points lumineux supplémentaires ont été ajoutés dans la partie « ancienne » du village.

DEFIBRILLATEUR

A la demande de la Préfecture, les ERP de 4^{ème} catégorie (cas de la salle polyvalente de la Commune) devront s'équiper d'un défibrillateur au 1^{er} janvier 2021.

PIEGES FRELONS ASIATIQUES

Un piège est à disposition des habitants de Rethondes (un par foyer). Un document sera distribué dans les boîtes aux lettres.

BILAN BIBLIOTHEQUE 2018

91 personnes inscrites soit une progression de 14 % par rapport en 2017 avec 3 305 livres à disposition. Il a été observé également une nette augmentation de la fréquentation ...

UN FRUIT A LA RECRE

Evoqué lors du dernier Conseil d'Ecole. Serait, si c'est possible, mis en place dans le cadre du périscolaire.

SINISTRE SALLE POLYVALENTE

Lors de la remise des maillots en janvier dernier par le Racing Club de Rethondes, le podium installé a été déplacé en laissant de profondes rayures. Un dossier sinistre a été ouvert auprès des assurances respectives.

COMPTEURS LINKY

Les compteurs Linky sont déployés dans toute la France depuis 2015 et jusqu'en 2022. Un lien présentant la carte Linky est à votre disposition : <https://www.hellowatt.fr/linky-calendrier-deploiement/?lat=49.416667938232&lon=2.9422221183777&city=Rethondes>

DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

Nous avons été informés par le Général de Percin de la dissolution de l'Association des Anciens Combattants à la date du 11/03/2019. La somme de 3 534.74 € sera patagée avec Saint Crépin aux Bois en contrepartie de la rénovation du Monument aux Morts.

Fait à Rethondes, le 20 avril 2019
Le Maire,